

Bienvenue !

En septembre prochain, votre enfant entre au collège. Afin qu'il puisse bénéficier de la restauration scolaire C'Midy, il est nécessaire de procéder à son inscription. Simple et rapide, la démarche s'effectue directement en ligne sur www.so-happy.fr à partir du 14 juin 2019.

Vous n'êtes pas concerné(e) par cette démarche si vous avez déjà un enfant inscrit ou si vous-même êtes inscrit(e) (chef d'établissement, professeur...) à la restauration scolaire dans un collège public des Yvelines. Un document d'information vous sera transmis courant juin pour vous expliquer la procédure à suivre.

À noter, lors de l'inscription en ligne, à l'étape 7 vous devrez vous munir d'un justificatif de revenu (numéro allocataire ou avis d'imposition). Plusieurs cas sont possibles :

■ Je suis allocataire CAF :

Munissez-vous de votre numéro allocataire. Si vous ne l'avez plus en votre possession, contactez la CAF.

■ Je ne suis pas allocataire CAF :

Munissez-vous de votre dernier avis d'imposition.

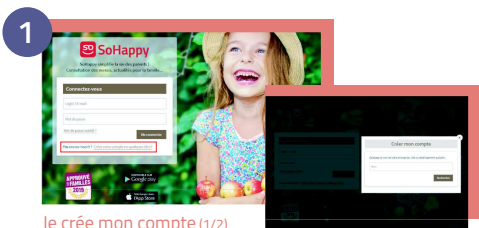
■ Je suis dans une autre situation :

Vous pouvez également inscrire votre enfant au tarif maximum sans transmettre de justificatif de revenu.

Inscrire mon enfant : comment procéder ?

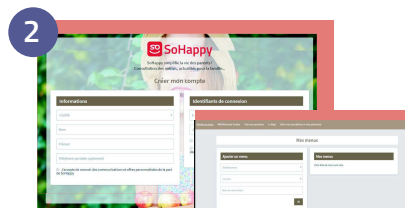
Uniquement pour un premier enfant entrant au collège

Je me rends sur www.so-happy.fr ou je télécharge l'application mobile depuis le store



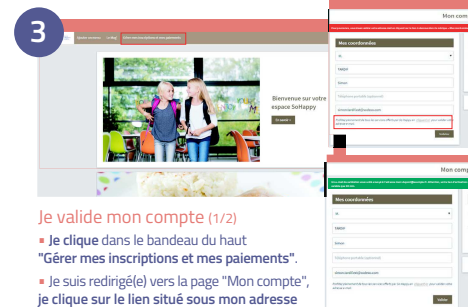
1 Je crée mon compte (1/2)

- Je clique sur "Créez votre compte en quelques clics" !
- Je renseigne le nom du collège de mon enfant et sélectionne le résultat correspondant dans la liste.



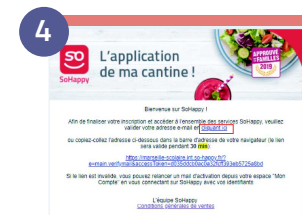
2 Je crée mon compte (2/2)

- Je renseigne mes informations personnelles et je valide.
- J'ajoute le menu de mon/mes enfant(s).



3 Je valide mon compte (1/2)

- Je clique dans le bandeau du haut "Gérer mes inscriptions et mes paiements".
- Je suis redirigé(e) vers la page "Mon compte", je clique sur le lien situé sous mon adresse mail pour valider mon compte.



4 Je valide mon compte (2/2)

- Je me rends dans ma boîte de réception mail.
- J'ouvre le mail de validation et je clique sur le lien.

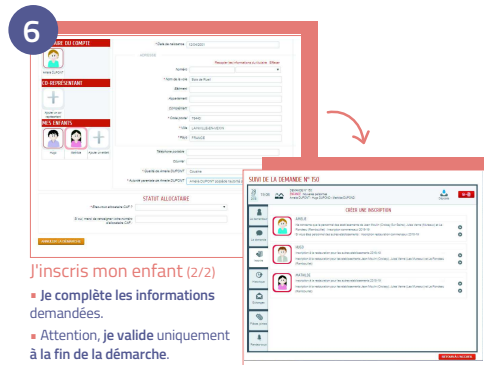


5 Mon compte est validé, j'inscris mon enfant (1/2)

- Je clique à nouveau sur "Gérer mes inscriptions et mes paiements" dans le bandeau du haut.
- Je suis redirigé(e) vers une nouvelle page d'accueil.



- Dans le bloc "Mes informations", je clique sur le bouton "Ma famille" puis sur "Déclarer mes enfants".



6 J'inscris mon enfant (2/2)

- Je complète les informations demandées.
- Attention, je valide uniquement à la fin de la démarche.



7 Je finalise mon inscription

- Je renseigne la fiche de mon enfant en sélectionnant son collège et en indiquant ses jours de fréquentation envisagés. Je pourrai modifier ses jours de présence début septembre, à réception de son emploi du temps.

- Je précise mon numéro allocataire ou je joins mon dernier avis d'imposition pour bénéficier de mon tarif personnalisé.
- Je déclare avoir pris connaissance du règlement de la restauration.



Mon inscription a bien été prise en compte si je reçois le mail de confirmation à l'adresse mail indiquée.



Besoin d'aide ?
Consultez le tutoriel vidéo à l'adresse : play.buto.tv/MZZJ9

Gagnez du temps : remplissez le mandat SEPA pour mettre en place le prélèvement automatique.